

# Offre de service en déficience du langage



Pour les tout-petits et les jeunes de 2 à 17 ans, leur famille et leurs proches

La Direction des programmes de déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique (DPDI-TSA-DP) présente une offre de service structurée, accessible et simple à comprendre pour tous.

Pour répondre de manière juste aux besoins de la clientèle, l'offre de service est basée sur les dernières recommandations de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux du Québec (INESSS). Consciente de l'évolution des savoirs, la Direction des programmes DI-TSA-DP fait régulièrement des mises à jour de cette offre de service afin qu'elle s'ajuste aux nouvelles connaissances qu'apporte la science sur le sujet.

## Qui peut bénéficier des services?

Les tout-petits et les jeunes de 2 à 17 ans vivant sur le territoire du Bas-Saint-Laurent et présentant un diagnostic du trouble développemental du langage ou du trouble de la parole confirmé par un ou une orthophoniste. Deux grands volets :

1. Services axés sur le développement des capacités pour les tout-petits de 2 à 6 ans;
2. Services axés sur la participation sociale pour les jeunes de 6 à 17 ans.

### Volet 1 : Services axés sur le développement des capacités pour les tout-petits de 2 à 6 ans

#### Services adaptés aux besoins des tout-petits de 2 à 6 ans

Ces services de réadaptation sont axés sur le développement des capacités de l'enfant ainsi que sur la compensation des incapacités liées à l'handicap. Plus précisément, ceux-ci visent à stimuler les aptitudes et à amener les tout-petits, leur famille et leurs proches à pouvoir réaliser, de manière satisfaisante, les activités de la vie courante qui sont perturbées en raison de l'handicap. Les services portant sur le développement des capacités sont prioritaires à l'enfant de ce groupe d'âge car les connaissances scientifiques sur le sujet démontrent qu'il est possible d'amener des améliorations significatives malgré certains facteurs développementaux.

Entre l'âge de 5 à 6 ans, les tout-petits peuvent bénéficier d'interventions qui visent à finaliser les démarches débutées portant sur le développement des capacités. Pour cette tranche d'âge, les interventions viseront principalement à cibler les impacts fonctionnels liés aux incapacités dans la vie de tous les jours. Ces impacts peuvent être légers, modérés ou sévères. Les services aux tout-petits de 5 à 6 ans permettent donc d'amener le développement de moyens concrets pour faciliter l'adaptation face aux difficultés. De plus, ils favorisent le cheminement des enfants et celui de leur entourage vers l'acceptation et la compensation des incapacités pour une meilleure participation sociale.



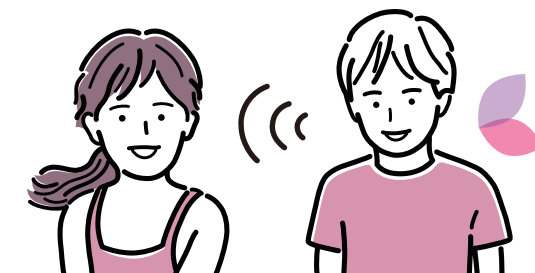
### Volet 2 : Services axés sur la participation sociale des jeunes de 6 à 17 ans

#### Services adaptés aux besoins des enfants âgés de 6 à 9 ans

Ces services de réadaptation sont axés sur la participation sociale de l'enfant. L'offre de service pour ce groupe d'âge est ajustée en fonction des impacts fonctionnels légers, modérés ou sévères qui limitent la participation sociale du jeune. Les impacts fonctionnels sont déterminés par les professionnels en collaboration avec le jeune, sa famille et ses proches. Ces services visent la compensation des incapacités et l'acceptation du handicap par le jeune et son entourage.

#### Des services adaptés aux besoins des jeunes âgés de 10 à 17 ans

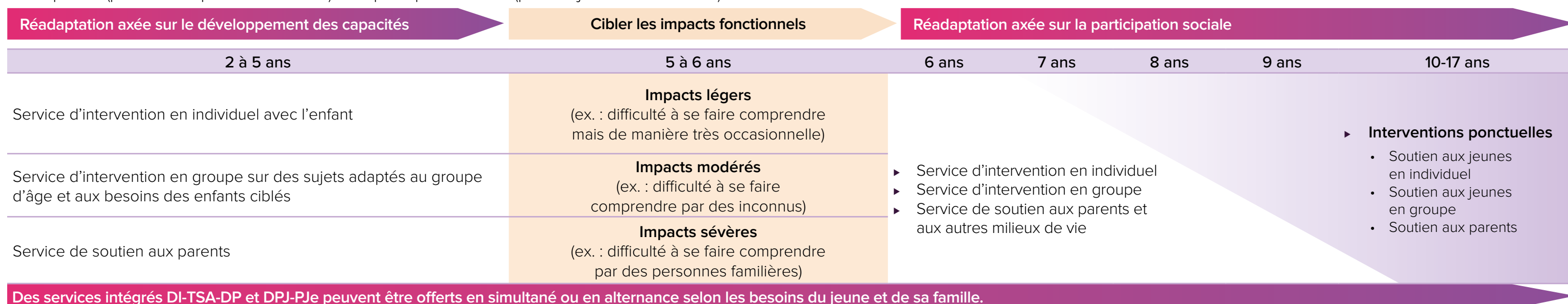
Ces services de réadaptation sont axés sur la participation sociale de l'enfant et de l'adolescent. Ceux-ci sont toujours offerts de manière ponctuelle. Ces services sont des interventions brèves en individuel avec le jeune ou en groupe. L'évaluation des besoins est déterminée par les intervenants en collaboration avec le jeune, sa famille et ses proches. Ces services visent la compensation des incapacités et l'acceptation du handicap chez le jeune, sa famille et ses proches pour faciliter la participation sociale à l'âge adulte.



## Trois types de services

Le type de service est déterminé selon l'évaluation des habitudes de vie perturbées, réalisée à partir d'un processus de plan d'intervention interdisciplinaire incluant le jeune, la famille, ses proches et les membres de l'équipe. Le jeune, sa famille et ses proches peuvent ainsi recevoir en alternance ou en simultanément :

- ▶ **Un service d'intervention en individuel avec le tout-petits ou le jeune de 2 à 17 ans**, qui implique la participation d'un représentant de sa famille ou un de ses proches, offert par des intervenants en réadaptation (intervenir directement auprès du jeune, à l'aide d'activités adaptées pour répondre aux besoins ciblés par un plan d'intervention, collaborer avec les parents, les proches et les partenaires pour construire et atteindre ensemble des objectifs précis);
- ▶ **Un service d'intervention en groupe pour les tout-petits et les jeunes de 2 à 17 ans**, offert par des intervenants en réadaptation (intervenir en dyade ou en groupe sur divers sujets, pour différents groupes d'âges, selon les besoins soulevés et la faisabilité);
- ▶ **Un service de soutien aux parents** offert par des intervenants en réadaptation qui vise à donner des conseils au sujet de l'accompagnement à offrir à son enfant pour favoriser le développement des capacités (pour les tout-petits de 2 à 6 ans) ou la participation sociale (pour les jeunes de 6 à 17 ans).



Ce tableau permet de mieux comprendre la structure des services qui se décline en deux volets et en trois types de services.

- ▶ Il illustre une période de chevauchement entre l'âge de 5 à 5 ans et 364 jours qui vise à cibler les impacts fonctionnels afin d'orienter les services;
- ▶ Il met en évidence la structure des services offerts aux enfants de 6 à 9 ans selon 3 catégories (impacts fonctionnels légers, modérés et sévères);
- ▶ Il démontre que les services offerts aux jeunes de 10 à 17 ans ainsi qu'à sa famille et à ses proches sont toujours brefs et ponctuels.

## Pour plus d'informations

**CRDP de Rivière-du-Loup**  
48, rue De Chauffailles  
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 4E1  
418 867-5215

**CRDP de Rimouski-Neigette**  
320, rue St-Germain Est  
Rimouski (Québec) G5L 1C2  
418 722-7777

**CRDP de La Mitis**  
780, avenue du Sanatorium  
Mont-Joli (Québec) G5H 3L6  
418 775-7261

Toute personne qui souhaite obtenir plus d'informations au sujet de l'offre de service présentée dans ce document peut contacter le programme de déficience du langage à la Direction des programmes DI-TSA-DP.

## Une approche d'équipe interdisciplinaire

L'équipe en réadaptation est composée de professionnels soucieux de répondre aux besoins de la clientèle. Qu'ils soient orthophonistes ou éducateurs spécialisés, ces derniers réalisent un travail rigoureux qui s'appuie sur les meilleures pratiques. Les intervenants travaillent dans une approche interdisciplinaire qui implique la participation active et l'engagement assidu du jeune, de sa famille et de ses proches dans toutes les actions réalisées.

Toutes ces personnes travaillent ensemble dans un but commun qui est d'atteindre les objectifs de réadaptation déterminés par un plan d'intervention interdisciplinaire (PII). Ce plan (PII) est l'outil principal qui détermine les actions qui devront être posées par tous les membres de l'équipe interdisciplinaire soit; le jeune, sa famille, ses proches et l'équipe de réadaptation.

## Comment accéder aux services?

Le service d'accueil, d'analyse, d'orientation et de référence (**AAOR**) constitue la principale porte d'entrée du CISSS du Bas-Saint-Laurent en ce qui a trait aux demandes de service de nature sociale ou de santé. Ce service accueille la demande, l'analyse, l'oriente vers le bon service ou recommande la personne à la bonne instance selon les besoins.



Un numéro sans frais accessible pour tous : **1 833 422-2267**